

SÉBASTIEN LEDOUX

LE
DEVOIR
DE
MÉMOIRE

Une formule
et son histoire

Préface de
Pascal Ory

CNRS EDITIONS

Présentation de l'éditeur



D'où vient l'expression « devoir de mémoire » ? Comment s'est-elle imposée dans notre langage courant ? À partir de nombreux entretiens, d'archives inédites et de sources numériques massives, Sébastien Ledoux retrace la trajectoire de cette formule qui éclaire la relation souvent douloureuse que la France entretient avec son histoire récente. Forgé à l'orée des années 1970, le terme investit le débat public dans les années 1990, accompagnant le « syndrome de Vichy » et la réévaluation du rôle de la France dans la mise en œuvre de la Solution finale, avant d'être repris pour évoquer les non-dits de la mémoire coloniale. Doté d'une forte charge émotive, il traverse les débats sur la recomposition du récit national, la place du témoin, le rôle de

l'historien, la patrimonialisation du passé ou la reconnaissance des victimes, qui traduisent un tournant majeur et accouchent de nouvelles questions dont l'actualité est toujours brûlante.

Ce sont les mutations de la société française des cinquante dernières années qui sont ici analysées par le biais de ses nouveaux rapports au passé que le « devoir de mémoire » est venu cristalliser.

Enseignant à Sciences Po Paris et chercheur en histoire contemporaine à Paris 1 (Centre d'histoire sociale du XX^e siècle), Sébastien Ledoux a consacré sa thèse à l'histoire du « devoir de mémoire » pour laquelle il a obtenu en 2015 le Prix de la recherche de l'INA.

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Une formule et son histoire

Sébastien Ledoux

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Une formule et son histoire

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

L'impression que les choses en passant font en toi y demeure après leur passage, et c'est elle que je mesure, quand elle est présente, non pas ces choses qui ont passé pour la produire.

Saint Augustin, *Les Confessions*

Notre temps a inventé le devoir de mémoire.

René Rémond

The worst thing one can do with words is to surrender to them.

George Orwell

Sommaire

Préface de Pascal Ory	9
Introduction.....	11

PREMIÈRE PARTIE
ARCHÉOLOGIE
DU *DEVOIR DE MÉMOIRE*

Chapitre 1 : Le signe d'un nouveau vocabulaire de la <i>mémoire</i>	23
Chapitre 2 : La « mémoire d'Auschwitz », nouvelle catégorie du présent.....	43
Chapitre 3 : L'invention d'une « politique de la <i>mémoire</i> » (années 1980)	59

DEUXIÈME PARTIE
NAISSANCE D'UNE FORMULE
(1992-1993)

Chapitre 4 : Publicisation du <i>devoir de mémoire</i> dans une rhétorique de la dénonciation (1992)	87
Chapitre 5 : L'officialisation du <i>devoir de mémoire</i> au rang de formule (1993)	119
Chapitre 6 : Analyse sociohistorique des conditions d'accès de <i>devoir de mémoire</i> au rang de formule	131

TROISIÈME PARTIE
LA GRAMMAIRE DU *DEVOIR DE MÉMOIRE* (1995-2005)

Chapitre 7 : Dans le « cadre référentiel » de la mémoire de la Shoah.....	145
Chapitre 8 : Un outil de mobilisation pour les autres mémoires.....	179

Chapitre 9 : Formule consacrée d'une « gouvernance du passé » : l'exemple du vote des lois de reconnaissance (1998-2005)	195
---	-----

QUATRIÈME PARTIE
ENTRE DÉFIANCE ET DISSÉMINATION.
LE *DEVOIR DE MÉMOIRE*
DES ANNÉES 2000 À NOS JOURS

Chapitre 10 : Les critiques du discours scientifique.....	215
Chapitre 11 : La mise à distance de la formule par le politique.....	229
Chapitre 12 : La dissémination du <i>devoir de mémoire</i>	243
Conclusion	253
Notes	257
Bibliographie.....	323
Index des noms.....	355
Remerciements.....	363

Préface

Le livre que vous allez lire – et qui fut d’abord une thèse de doctorat, dirigée par Denis Peschanski, soutenue en Sorbonne à l’automne 2014 – présente plusieurs caractéristiques intéressantes, qui permettent au public de prendre la mesure de l’évolution de la recherche historique contemporaine. Voici en effet une histoire qui, non seulement, ose le risque du « temps présent » – c’est une vieille histoire, ce temps présent, qui a justifié à la fin des années 1970 le lancement de programmes de recherche spécifiques, pris en charge par un laboratoire, lui aussi spécifique, du CNRS, l’IHTP – mais qui ose, de surcroît, l’affronter au travers d’une formule, le « devoir de mémoire », qui se signale par la popularité qui fut un temps la sienne et par l’ambiguïté du contenu que les divers agents sociaux ont investi en elle. Bien entendu, cette popularité – sanctionnée par l’entrée, en 2003, dans l’édition annuelle du *Petit Larousse illustré* – s’explique en partie par cette ambiguïté.

On a donc entre les mains un exercice d’histoire conceptuelle, autrement dit un exemple achevé de cette analyse d’un imaginaire social qui reste l’enjeu ultime de toute histoire culturelle. La finesse analytique de l’auteur a eu tôt fait de régler une fausse étymologie (la formule ne vient pas de Primo Levi), après quoi les difficultés commencent, qui tiennent à l’immensité d’un corpus englobant aussi bien le discours politique que celui des associations d’anciens combattants et d’anciens déportés, aussi bien la production historique que la production télévisuelle. Sébastien Ledoux les a surmontées sans difficulté.

Paradoxalement, il y a été aidé par l’étendue même de son enquête, qui lui permet de combiner « administration de la preuve » par le quantitatif et par le qualitatif et, sur le fond, parce que cette ampleur tient à ce que, après une préhistoire erratique, au reste ici bien reconstituée et pleine d’enseignements, la formule s’est cristallisée sur l’objet le plus sensible qui soit, la Seconde Guerre mondiale, et en son sein, le projet nazi d’extermination des Juifs. Cette sensibilité elle-même est historiquement datée. Le *Mémorial de la déportation des Juifs de France* de Serge Klarsfeld, en 1978, les premiers colloques académiques – j’ai le souvenir ému d’avoir participé à l’organisation du tout premier, tenu en mars 1979 –, tel article de Philippe Nemo ou de Pierre Nora délimitent une frontière qui correspond, une fois de plus, à cette « Révolution de 1975 » qui signe l’épuisement des dynamiques des Trente Glorieuses.

À partir de là, les acteurs dont M. Ledoux met en lumière les actes et les mobiles se retrouvent jouant chacun une partie dont les aboutissants leur échappent. Plus encore que d'universitaires patentés il s'agira là d'historiens passés du côté de l'action militante (Klarsfeld) ou de l'organisation des politiques du passé (Serge Barcellini). L'enjeu n'est plus alors simplement identitaire. Comme le rappelle le terme de « devoir », on est bien ici sur le terrain de la morale, donc du jugement. C'est, par exemple, toute la différence entre ce stade autoréflexif et celui sur lequel se focalisait précédemment l'action mémorielle du ministère des Anciens combattants, le « Souvenir », connoté unanimiste, là où « le pari de la mémoire » apparaît moins confortable.

Du coup, l'histoire qui nous est racontée ici – grande leçon de grammaire sociale dont la performativité est le moteur – échappe en permanence aux historiens pour être saisie par les témoins, les médias et les politiques. L'apogée du mouvement, qui se situe au cœur des années 1990, structure désormais rien moins que des initiatives parlementaires et présidentielles, entre Loi Gayssot et discours de Jacques Chirac au Vel'd'Hiv', qui donnent au débat une lourde charge étatique.

À ce stade on mesure combien la démarche de Sébastien Ledoux, qu'une lecture superficielle pourrait juger exclusivement nominaliste, fouaille en profondeur une société qui n'a pas fini de solder son « An Quarante ».

Pascal Ory

L'invention des origines du *devoir de mémoire*

Le projet d'écrire une histoire du terme *devoir de mémoire* s'inscrit dans une longue tradition historiographique. La discipline historique s'est en effet depuis longtemps intéressée aux mots et à leurs usages afin de mieux saisir le passé et son récit. Dès le XIX^e siècle, Fustel de Coulanges avait souligné l'importance de prêter attention au vocabulaire de la période étudiée dans son étude classique *La Cité antique*¹. Mais c'est surtout l'école des Annales, à la fin des années 1920, qui fait de l'histoire des mots un projet scientifique à part entière. Lucien Febvre lui consacre plusieurs études de cas (*frontière, civilisation, capitalisme, travail, honneur et patrie*) en insistant de façon pertinente sur la nécessité de renoncer à la définition théorique du mot pour se consacrer à ses usages.

Depuis les Annales, l'analyse historique des mots a vécu de profondes transformations du point de vue tant épistémologique que technique. Elle s'est renouvelée dans les années 1970, notamment en Allemagne avec l'apparition du courant de la *Begriffsgeschichte* faisant de l'histoire des concepts une contribution indispensable à l'histoire sociale². En France, au même moment, un nouveau champ de recherche en linguistique dénommé « analyse du discours », s'appuie sur la lexicométrie pour analyser les discours à partir de grands corpus de textes. Des historiens comme Jacques Guilhaumou et Régine Robin participent activement à ces études pour la période de la Révolution française³. L'analyse du discours a été récemment favorisée par la création de nouveaux outils et la numérisation d'immenses corpus qui permettent d'explorer des mégadonnées appelées *big data*. Le logiciel de logométrie « Hyperbase » par exemple, produit par le laboratoire « Bases, Corpus, Langage » à l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, est exploité depuis plusieurs années par les chercheurs⁴. Ce logiciel a été fort utile pour explorer les archives de l'INA qui ont constitué l'un des principaux corpus de notre recherche. Notons enfin que cette tradition historiographique analysant l'histoire des mots est toujours bien vivante actuellement⁵.

Dans le prolongement de ce champ d'études, le projet de faire l'histoire du *devoir de mémoire* ne pouvait revenir à définir du point de vue historique

la notion que recouvrait le terme. L'injonction au souvenir, à l'échelle individuelle ou collective, parcourt les sociétés humaines depuis toujours, sous de multiples vocables et pratiques⁶. Notre approche qui s'attachait à enquêter sur le mot plutôt que sur la chose qu'il désigne ne pouvait dans le même temps se limiter à quantifier les usages du terme. Prendre au sérieux « la force des mots », pour reprendre la formule de Reinhart Koselleck⁷, et celle en l'occurrence de l'expression *devoir de mémoire* – parallèlement largement décriée par la communauté des historiens depuis une vingtaine d'années –, c'était rendre compte de son imbrication dans un contexte historique précis qu'il nous revenait de démêler, et de sa fonction dans la structuration des représentations et des pratiques relatives au passé. Il s'agit par conséquent dans cet ouvrage de retracer non seulement l'invention lexicale mais également l'invention sociale et l'invention politique liées à l'émergence puis à l'omniprésence du terme *devoir de mémoire* au sein de la société française, un fait qui nous paraît suffisamment prégnant pour caractériser la période concernée comme « le temps du *devoir de mémoire* ». Un temps qui commence dans les années 1970 et dans lequel nous nous trouvons encore aujourd'hui.

Entrée dans le dictionnaire *Larousse* pour la première fois en 2003⁸, l'expression apparaît en effet bel et bien enracinée dans le vocabulaire courant actuel. Si Paul Ricœur postulait que « l'histoire survient quand *la partie est terminée*⁹ », l'histoire du *devoir de mémoire* est donc un objet d'étude qui s'inscrit pleinement dans le champ de l'histoire du temps présent¹⁰. Elle met en scène des acteurs qui sont pour la plupart toujours vivants, s'écrit par un auteur qui appartient au même « temps » qu'eux et prend pour cible un objet toujours en vigueur. Une telle spécificité a eu des incidences sur le cours de la recherche consacrée à ce terme, notamment sur la question de ses origines sur laquelle il nous semble indispensable de revenir dans cette introduction.

Reconstituer la trajectoire de l'expression *devoir de mémoire* nous a conduit à établir une périodisation en identifiant ses évolutions, ses moments charnières et immanquablement ses origines. Cette quête des premiers usages, voire d'un premier usage précis révélant par là même l'identité de son auteur, à l'instar d'« opinion publique¹¹ », s'est effectuée dans un cadre mémoriel bien déterminé. De nombreuses références rencontrées au début de l'enquête renvoyaient l'origine du *devoir de mémoire* à l'obligation des rescapés de témoigner de l'expérience des camps de la mort, faisant donc apparaître le terme soit dans l'immédiat après-guerre, soit dans les années 1980-1990. Cette référence historique était évoquée par la plupart des enseignants interrogés dans le cadre d'une enquête réalisée en 2007-2008 sur le *devoir de mémoire* à l'école¹². La majeure partie des acteurs politiques rencontrés rattachait également la naissance du terme à

ce même fait historique¹³. Surtout, le milieu scientifique lui-même attestait cette lecture des origines du *devoir de mémoire*. Sans qu'aucune étude historique n'ait été jusque-là menée sur le sujet, les informations rassemblées sur ce point à partir d'écrits ou d'entretiens désignaient le même référent historique ainsi partagé dans la communauté scientifique¹⁴. Interrogée sur le « devoir de mémoire » par une journaliste du site d'information *Rue89*, l'historienne Annette Wieviorka indiquait ainsi en janvier 2009 que « cette expression s'est popularisée en France jusqu'à devenir comme un slogan avec le procès Barbie, en 1987. Elle existait certes avant, et était notamment utilisée par les déportés pour évoquer ceux qui étaient morts dans les camps. Puis l'expression est devenue une sorte de slogan, recouvrant tout et son contraire, un fourre-tout¹⁵ ». Deux éléments ont joué un rôle dans la construction de cette opération de référence par le discours scientifique. Plusieurs historiens ont étroitement associé le *devoir de mémoire* à Primo Levi à partir de la fin des années 1990. Dans un livre d'entretien publié en 1998, Henry Rousso souhaite ainsi rappeler qu'« à l'origine, l'injonction au “devoir de mémoire”, née de la plume de Primo Levi, était inscrite dans la continuité même de l'événement. Elle était un appel aux survivants à témoigner¹⁶ [...] ». L'historien insiste sur la nécessité de différencier les mésusages contemporains du *devoir de mémoire*, qui l'auraient transformé en « morale de substitution », du sens originel conçu par l'écrivain italien : « le devoir de vérité impératif que Primo Levi assignait en priorité au devoir de mémoire, le vrai¹⁷ ». Henry Rousso, en exposant cette généalogie dans les médias, lui assure une certaine circulation¹⁸. En 2010, c'est un autre historien, Olivier Wieviorka, qui indique dans un livre sur la mémoire de la Seconde Guerre mondiale que « le “devoir de mémoire” ne constitue d'ailleurs qu'une injonction très récente. Le terme même date de 1995 et reprend le titre français de la publication posthume d'un entretien que Primo Levi avait accordé en 1983 à deux historiens italiens¹⁹ ». Deux chronologies différentes établies par deux historiens renommés donc, mais une seule et même référence : Primo Levi. Le point de départ de cette association entre l'écrivain italien et le terme *devoir de mémoire* est la parution en janvier 1995, à l'occasion des commémorations du cinquantième anniversaire de la libération d'Auschwitz, d'un petit livre intitulé *Le Devoir de mémoire* avec pour auteur désigné Primo Levi²⁰. Il s'agit de la publication d'un entretien enregistré sur magnétophone le 27 janvier 1983 par deux historiens de l'Université de Turin, Anna Bravo et Federico Cereja²¹.

Cet entretien est effectué dans le cadre d'une grande enquête d'histoire orale entreprise à partir de 1982 dans le Piémont par l'Associazione Nazionale Ex Deportati (ANED), le Conseil régional du Piémont, et le département d'Histoire de l'Université de Turin, pour recueillir le témoignage de plus de deux cents déportés piémontais. L'enquête donne lieu à

la publication d'un ouvrage préfacé par Primo Levi lui-même²². L'entretien concernant seulement Primo Levi a d'abord été publié en Italie en 1989, soit deux ans après sa mort, sous le titre « Ex deportato Primo Levi : un'intervista²³ », avant d'être traduit et édité en France en 1995 dans la collection des Mille et une nuits. Or, le terme *devoir de mémoire* est absent de cet entretien. Le titre *Le Devoir de mémoire* a en fait été choisi par les éditeurs Natta Rampazzo et Maurizio Medico pour cette publication française²⁴. Dans aucun écrit de Primo Levi ne se trouve la trace d'une expression correspondant en français à *devoir de mémoire*²⁵. Si la notion de devoir de mémoire parcourt toute son œuvre²⁶, Primo Levi lui-même affirmant dans un entretien donné à la télévision italienne en 1985 que « la mémoire est un devoir²⁷ », l'expression *stricto sensu* n'a pas été employée par l'ancien déporté d'Auschwitz. Pour autant, le statut d'auteur est établi dès la parution du livre en 1995 par divers journaux français, ce qui a pu laisser croire qu'il était lui-même l'auteur du titre, et conséquemment de l'expression²⁸. De fait, l'association *devoir de mémoire/Primo Levi* circule ensuite très rapidement, y compris dans le champ scientifique²⁹. Elle prend une nouvelle forme à la fin des années 1990, alors que les usages du terme se multiplient pour évoquer d'autres périodes historiques. La référence à Primo Levi a pour fonction d'offrir à *devoir de mémoire* un sens originel, l'obligation de témoigner pour les rescapés des camps de la mort au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Déjà évoquée par Henry Rousso, la preuve étymologique est statuée scientifiquement en 2001 par l'historien Olivier Laliou dans un article au titre programmatique publié dans la revue *Vingtième siècle* : « L'invention du “devoir de mémoire³⁰” ». Si l'auteur signale que le titre du livre d'entretien publié en 1995 n'est pas de Primo Levi et distingue dans son texte l'expression – formulée selon lui dans les années 1990 – de la notion, on passe sans cesse indistinctement de l'une à l'autre. L'usage des guillemets entourant *devoir de mémoire* dans le titre même de l'article comme dans le corps du texte³¹ entretient une certaine confusion entre le mot et la chose désignée que le résumé présenté à la fin du numéro de la revue ne fait que prolonger³². Cette généalogie du *devoir de mémoire*, que l'auteur fait remonter aux associations de déportés chargées de préserver le souvenir de la Shoah à partir de 1945, fixe en ces termes son schéma narratif au détour des années 1990-2000. Qu'il s'agisse de Primo Levi ou des associations de déportés, l'argument de la preuve étymologique a été depuis maintes fois repris par différents auteurs qui « se réfèrent à l'origine des mots où est censée reposer la vérité de leur sens³³ » pour légitimer leur critique d'une expression qui aurait été depuis la fin des années 1990 largement dénaturée, voire instrumentalisée³⁴.

Le discours scientifique sur les origines du *devoir de mémoire* a donc été porté par des acteurs reconnus comme particulièrement légitimes

dans le champ académique comme dans le champ médiatique (Annette Wiewiorka, Olivier Wiewiorka, Henry Rousso, la revue *Vingtième siècle*). C'est entourés de ces discours d'autorité que nous sommes partis enquêter du côté des associations d'anciens déportés pour retrouver les premières traces de l'expression. Le dépouillement des archives de plusieurs de ces associations, notamment celles de l'Amicale des anciens déportés juifs de France (AADJF) fondée en 1945, n'a pas permis de rencontrer le terme. Si le vocabulaire employé par ces associations contenait très souvent les mots « devoir » et « mémoire » pour évoquer l'obligation de se souvenir de ceux qui étaient morts dans les camps de concentration et d'extermination, aucun usage n'était fait de l'expression *devoir de mémoire*. En croisant dans le même temps d'autres sources et en portant cette fois l'attention sur les usages du mot *mémoire*, il apparaissait de plus en plus clairement que l'expression *devoir de mémoire* provenait d'une configuration langagière qui n'appartenait pas au vocabulaire employé par les associations d'anciens déportés du lendemain de la guerre jusqu'aux années 1980.

Comment comprendre ce décalage entre les affirmations d'historiens, statuant depuis la fin des années 1990 la genèse du terme dans la transmission de l'expérience concentrationnaire et génocidaire par la voix de Primo Levi ou de celle des déportés, et le silence des archives ? La notion de mémoire discursive développée en analyse du discours à partir des travaux de Mikhaïl Bakhtine³⁵, et plus récemment celle de mémoire interdiscursive élaborée par Sophie Moirand³⁶, ont permis de prendre en compte les processus de mémorisation de la mise en histoire du terme *devoir de mémoire*, à l'œuvre depuis la fin des années 1990. « Habité³⁷ » par une référence historique dominante – la persécution et l'extermination des Juifs de France, avec la complicité de Vichy – au cours de cette décennie, le terme s'est trouvé par la suite inscrit dans une narration historique avec comme point d'origine la transmission de l'expérience concentrationnaire et génocidaire. La circulation de ce schéma narratif s'est opérée en traversant de manière dialogique les différents champs discursifs (médiatiques, scientifiques, Internet), pour s'imposer comme une référence commune. C'est donc en interrogeant empiriquement diverses sources orales et écrites que l'imprégnation dans la mémoire des contemporains de l'association entre les origines du *devoir de mémoire* et la transmission du génocide des Juifs s'est révélée suffisamment large pour que l'on puisse y déceler le résultat d'une mémorisation interdiscursive opérée sur l'expression. Constituée au fil des discours, une mémoire du terme s'est façonnée sans que ses locuteurs eux-mêmes en aient été vraiment conscients, « parce que les rappels mémoriels fonctionnent souvent à l'insu des locuteurs et que les mémorisations échappent partiellement à la conscience des sujets³⁸ ».

L'intention d'historiciser l'expression *devoir de mémoire* a, de manière imprévue, fait surgir une mémoire de ce terme, partagée également par les acteurs scientifiques qui avaient pleinement participé à l'élaboration d'un récit présenté comme savoir. Si nous utilisons la notion de récit pour évoquer cette invention des origines du *devoir de mémoire* à la fin des années 1990, c'est dans le sens où ce récit biographique référé à la transmission de la Shoah a permis la mise en intrigue d'un terme devenu omniprésent dans l'espace public. Les recours au *devoir de mémoire* pour évoquer le génocide des Juifs et/ou énoncer une position face aux enjeux dont l'événement était porteur, lui ont forgé au fur et à mesure une identité narrative avec des points de référence d'auteur (Primo Levi), de groupes sociaux (les déportés), d'événements fondateurs (Shoah, déportation), et une mise en intrigue (sens originel du terme dévoyé ensuite par sa popularisation). La construction d'un tel récit a été rendue possible par l'indistinction qui s'est couramment produite entre le terme et la notion. La notion nourrissant une réflexion plus globale sur la prévention des crimes contre l'humanité, différents locuteurs ont désigné le crime génocidaire à l'encontre des Juifs comme la matrice de l'invention langagière.

D'une certaine manière, en considérant que « la fonction symbolique de l'écriture historique permet à une société de se situer en se donnant un passé dans le langage³⁹ », le discours historique a finalement assumé l'une de ses fonctions en venant participer à la construction d'un tel récit. Parallèlement, en tant qu'« écriture performative⁴⁰ », les références des historiens cités ont contribué à *faire* la généalogie du *devoir de mémoire* reprise ensuite par d'autres scientifiques. Cette mise en récit biographique s'est élaborée au moment même où le *devoir de mémoire*, comme notion et comme expression, devenait un problème public au sein d'un espace scientifique, intellectuel et militant, avant d'apparaître sur la scène politique à partir de 2005. Or, l'apparition d'un problème public « se joue dans une dynamique de production et de réception de récits descriptifs et interprétatifs ainsi que de propositions de solutions. Ces récits [...] engagent des connaissances de sens commun, préjugés et stéréotypes entre autres, partagées par ses producteurs et ses récepteurs⁴¹ ». Il n'est donc finalement pas si surprenant que le discours scientifique n'ait pas acquis une certaine autonomie vis-à-vis de la production et de la circulation du discours des origines sur le *devoir de mémoire*. Les acteurs scientifiques et, en premier lieu les historiens, ont en effet pleinement participé à cette « phase de problématisation⁴² » concernant le *devoir de mémoire* à partir du milieu des années 1990⁴³. En attirant l'attention sur une situation anormale, ils ont justement pris part à la production d'un « récit interprétatif » du *devoir de mémoire*, engageant « des connaissances de sens commun ». Ces connaissances de sens commun concernant les origines du *devoir de mémoire* ont été évoquées à de

nombreuses reprises lors de l'enquête auprès des enseignants, ou lors des entretiens et des observations effectuées⁴⁴. En définitive, la construction d'un récit à prétention scientifique associant l'origine du terme à un même fait historique semble avoir progressivement évolué vers un savoir relevant du sens commun⁴⁵. Si des contemporains ont pu, au cours de la période, signaler que l'expression était tombée dans le langage ordinaire, le discours sur ses origines s'est retrouvé dans le même temps enfermé dans un « objet(s) préconstruit(s) dans et par le langage commun⁴⁶ ».

La particularité d'un tel objet de recherche vient ainsi du fait que le discours scientifique l'a *situé* en lui donnant un passé sans pour autant provoquer de coupure épistémologique à l'égard de ce sens commun⁴⁷. Pour les raisons déjà mentionnées (acteurs scientifiques eux-mêmes engagés dans un débat public sur le *devoir de mémoire*), ce discours d'autorité est même venu participer à la construction d'un savoir, par conséquent un prétendu savoir scientifique. Le savoir partagé sur l'origine du *devoir de mémoire* a permis aux membres d'une communauté (historienne, scientifique mais aussi plus large) d'identifier une « situation⁴⁸ » en partie formulée à travers cette expression de langage ainsi mise en histoire. Différente selon les acteurs scientifiques impliqués – critique des abus de mémoire, retour au sens originel par la preuve étymologique, légitimité de la transmission du génocide des Juifs –, la problématisation de cette situation a inscrit *devoir de mémoire* dans le lieu de positionnement de ces acteurs, au sein du débat scientifique et/ou public, concernant plus généralement les usages de la mémoire⁴⁹.

Au travers des sources orales et écrites rencontrées, nous avons finalement été confrontés à la présence d'une *mémoire collective* du devoir de mémoire. Cette notion provenant d'Halbwachs⁵⁰ est d'ailleurs utilisée par des linguistes en analyse du discours comme Marie-Anne Paveau qui considère que « postuler la collectivité de la mémoire, c'est adopter clairement une position anti-innéiste et prendre le parti de l'expérience et du contexte. Si le discours se construit en effet à partir de la mémoire des discours antérieurs et des paroles d'autrui, alors il ne relève pas de la compétence individuelle et intentionnelle des sujets parlants⁵¹ ». Après avoir été situé, à un moment de son existence, dans des significations et des enjeux articulés à une origine présumée, le terme s'est retrouvé habité par cette référence historique au fur et à mesure des rappels interdiscursifs. Cela montre, par ailleurs, que la mémoire collective relève d'une façon plus générale de « faits de communication entre individus⁵² », pour reprendre les termes de Marc Bloch. Dans ce cas de figure en effet, la mémorisation des origines supposées du *devoir de mémoire* a emprunté des mécanismes complexes qui tiennent, en grande partie, à la circularité du terme permettant des faits de communication, soit directement entre individus, soit indirectement entre

émetteurs et récepteurs, par le biais de publications littéraires ou scientifiques, d'allusions dans les médias, de manifestations commémoratives, de discours politiques, etc.

De façon inattendue, l'itinéraire de recherche a donc conduit à identifier une mémoire collective du *devoir de mémoire* présentée comme son histoire. L'enquête menée a ainsi permis de débusquer l'écart entre ce savoir et les sources indiquant d'autres usages, locuteurs, significations, et chronologies du terme. Il était pour autant indispensable de présenter en introduction de l'ouvrage l'itinéraire pointant cette illusion, car, *in fine*, là comme ailleurs, l'« illusion [...] fait partie de la réalité⁵³ ».

Table des matières

SOMMAIRE	7
Préface de Pascal Ory	9
Introduction	11
PREMIÈRE PARTIE ARCHÉOLOGIE DU DEVOIR DE MÉMOIRE	
Chapitre 1 : Le signe d'un nouveau vocabulaire de la <i>mémoire</i>	23
Une trouvaille littéraire fortuite, 23 – La <i>mémoire</i> dans un nouveau langage, 24 – <i>Devoir de mémoire</i> : le passé comme horizon, 25 – <i>Mémoire</i> : nom d'un passé recomposé par le patrimoine et l'identité, 29 – Sous l'histoire, la <i>mémoire</i> , 33 – Le nom équivoque d'un nouvel objet scientifique, 35	
Chapitre 2 : La « mémoire d'Auschwitz », nouvelle catégorie du présent	43
Le génocide des Juifs : une référence de plus en plus prépondérante du <i>devoir de mémoire</i> , 43 – Le génocide dans le vocabulaire de la <i>mémoire</i> , 46 – Vers une généralisation du vocabulaire de la <i>mémoire</i> , 55	
Chapitre 3 : L'invention d'une « politique de la <i>mémoire</i> » (années 1980)	59
Introduction du <i>devoir de mémoire</i> dans le vocabulaire des politiques du passé (1984-1985), 59 – L'entrée de la <i>mémoire</i> dans une nouvelle politique du passé, 61 – Extension et institutionnalisation du vocabulaire de la <i>mémoire</i> (1985-1992), 70	
Conclusion de la première partie	79

DEUXIÈME PARTIE
**NAISSANCE D'UNE FORMULE
 (1992-1993)**

- Chapitre 4 : Publicisation du *devoir de mémoire*
 dans une rhétorique de la dénonciation (1992).....** 87
- Le devoir de mémoire* de Louis Mexandeau face au non-lieu Touvier (avril 1992), 87 – Circulation du *devoir de mémoire* : la création d'une association « Le devoir de mémoire » (juin 1992-janvier 1993), 92 – Un *devoir de mémoire* de l'État français pour la rafle du Vel'd'hiv' (juillet-novembre 1992), 93 – *Le devoir de mémoire* de Michel Noir : création du Centre d'histoire de la résistance et de la déportation (septembre-octobre 1992), 110
- Chapitre 5 : L'officialisation du *devoir de mémoire*
 au rang de formule (1993).....** 119
- Le devoir de mémoire* au baccalauréat (juin 1993), 119 – *Le devoir de mémoire* de Jean-Marie Cavada (juin 1993), 121 – *Le devoir de mémoire* du témoin, 127
- Chapitre 6 : Analyse sociohistorique des conditions
 d'accès de *devoir de mémoire* au rang de formule.....** 131
- La notion de formule en analyse du discours, 131 – Une formule construite par un problème public dans une rhétorique compassionnelle, 137

TROISIÈME PARTIE
LA GRAMMAIRE DU *DEVOIR DE MÉMOIRE* (1995-2005)

- Chapitre 7 : Dans le « cadre référentiel »
 de la mémoire de la Shoah.....** 145
- Les médias : indicateurs et acteurs de l'opération de référence, 145 – De la rhétorique de la dénonciation à la mémorialisation de la Shoah, 151
- Chapitre 8 : Un outil de mobilisation
 pour les autres mémoires.....** 179
- La Résistance, l'autre référence, 179 – Un instrument d'action publique sur fond de concurrence mémorielle : « l'atelier devoir de mémoire » de la journée d'Appel de préparation à la défense (1997), 181 – Un « convoyeur de sens » de pratiques culturelles, 184 – Outil privilégié dans la lutte pour la reconnaissance des mémoires postcoloniales, 185